



Protéger une idée d'entreprise

Fiche pratique publié le 08/12/2021, vu 622 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

L'idée d'entreprise, et plus spécifiquement sa matérialisation en modèle, marque, ou encore invention, doit être protégée. Cela s'explique par sa nature ou son caractère innovant.

Le droit met à la disposition des inventeurs des outils pour protéger leur idée d'entreprise. C'est ce que l'on appelle la propriété intellectuelle.

Selon les cas, il est possible de procéder à un dépôt de marque, de brevet, ou de dessin et modèle. Les œuvres de l'esprit sont quant à elles protégées par le droit d'auteur.

A lire : [Comment protéger une idée d'entreprise ?](#)

A télécharger : [Guide pratique de la SARL](#)

Articles sur le même sujet :

[Réussir la création d'une SARL](#)

[Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide](#)

[Réussir la création d'un food-truck](#)

[Louer à des touristes](#)

[S'installer dans les services à la personne](#)

[Créer et gérer un site de e-commerce](#)

[Récupérer une facture impayée](#)

[Gérer un compte courant d'associé](#)

[Rémunérer un gérant de SARL](#)

[Guide pratique de la SARL](#)

[Comment créer une entreprise en 11 étapes ?](#)

Quel est le meilleur statut juridique pour créer une entreprise ?

Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?

Créer une entreprise à domicile : faut-il l'autorisation du maire ?

Peut-on créer son entreprise en étant salarié ?

Peut-on créer une entreprise pendant un CSP ?

Coupler une association et une entreprise

Est-il légal de créer une société offshore ?

Conjoint collaborateur, conjoint associé ou conjoint salarié ?